



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Mai à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 17/05/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/05/2024.

**Présent(s)** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,  
Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,  
MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy,  
POURTIER Stéphane, ROBERT Claude.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. FAURE Pascal à M. LONGCHAMBON Vladimir

**Absent(s)** : Mme CHABERT Nadège

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2024\_03\_02 – REPRISE DES TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023\_04\_10 du 6 mai 2023 approuvant le programme de travaux de voirie 2023 ;

M. le Maire rappelle que les travaux de voirie - programme 2023 "rue des courcheix" avaient été suspendus par délibération du conseil municipal n° 2023\_07\_05 du 8 septembre 2023, les membres du conseil souhaitant s'accorder un temps de réflexion quant au devenir des réseaux.

M. le Maire expose s'être entretenu avec la Société COUDERT et propose de décaler la route de quelques dizaines de centimètres. Cette solution permettrait la réalisation immédiate des travaux nécessaires "rue des courcheix" sans détériorer celle-ci ultérieurement lorsque des permis de construire seront autorisés suite à la délivrance de certificats d'urbanisme déjà accordés par le service instructeur de la DDT.

M. le Maire expose devoir s'entretenir avec Mme LONGCHAMBON Dominique afin d'obtenir son accord de principe pour décaler la route de quelques dizaines de centimètres sur sa propriété.

M. le Maire rappelle l'actualisation de 3% de la Société COUDERT fixant le montant H.T. des travaux à 37 367,37 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1. APPROUVE la proposition de décaler la route de quelques dizaines de centimètres sur la propriété de Mme LONGCHAMBON Dominique et AUTORISE M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document utile ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le **04 JUIN 2024**

ID : 063-216302380-20240524-2024\_03\_02-DE

2. DECIDE la reprise des travaux de voirie - programme 2023 - "rue des courcheix" ;
3. APPROUVE l'actualisation de 3% de la Société COUDERT pour un montant H.T. des travaux "rue des courcheix" à 37 367,37 € ;
4. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/05/2024*

**Le Maire**

**Vladimir LONGCHAMBON**



**Le secrétaire de séance**

**Guy LEMAITRE**